

NOTE D'INFORMATIONS AUX COACHES

Saison sportive 2018/2019

Tous les deux ans sont organisés un meeting et un examen national pour les coaches de la catégorie A ayant les prérequis.

Cependant, des sessions supplémentaires sont prévues pour les coaches n'ayant pas pu participer au meeting et à l'examen national en début de saison sportive 2017.

Les coaches ayant les prérequis ont la possibilité de s'inscrire et de participer à ces sessions supplémentaires jusqu'en décembre 2018, la veille des compétitions nationales, épreuve combat. (Cf. Programme ci-dessous).

Cependant, la carte de coach de la catégorie A sera valable uniquement pour la saison sportive 2018/2019.

Le cycle des 2 ans repartira en début de saison sportive 2019 pour l'ensemble des coaches A.

Pour rappel, le nombre de coaches de la catégorie A est limité à maximum deux par club.

Programmation des sessions supplémentaires

- Le vendredi 19 octobre 2018** (Veille de l'Open Adidas) **de 17h30 à 19h00.**
Au DÔME DE VILLEBON - Rue du Grand Dôme - 91140 VILLEBON-SUR-YVETTE

- Le vendredi 16 novembre 2018** (Veille de la Coupe de France combat seniors) **de 17h30 à 19h00** à la **HALL CARPENTIER** - 81 Bd Masséna - 75013 PARIS

- Le vendredi 7 décembre 2018** (Veille de la Coupe de France combat juniors) **de 17h30 à 19h00** **GYMNASE LA SOURCE ORLEANS** - Rue Alain Fournier - 45100 ORLEANS

Le Formulaire, téléchargeable sur le site fédéral <http://www.ffkarate.fr/competitions/>, est à renseigner et à renvoyer par courrier ou courriel au plus tard 5 jours avant la session.

A

Fédération Française de Karaté et Disciplines Associées

Direction Technique Nationale
Porte d'Orléans - 39 rue Barbès
92120 Montrouge
E-mail : pimaho@ffkarate.fr

PREREQUIS ET CONDITIONS POUR COACHER

Prérequis		
	COACH TITULAIRE DE CATEGORIE A	COACH DE CATEGORIE B
Licences	Licence fédérale de la saison en cours	Licence fédérale de la saison en cours
Age	18 ans	18 ans
Grade	2 ^{ème} Dan (ou inscrit à l'examen du 2 ^e Dan)	1 ^{er} Dan
Diplôme	Minimum DIF (ou doit être engagé dans le processus de formation du DIF)	Minimum DAF
Expérience d'enseignement	6 ans	4 ans
Ou		
Pratique sportive en compétition	6 ans	4 ans
Types de compétitions autorisées à coacher	Toutes les compétitions nationales (Championnats, coupes et opens) des catégories pupilles à seniors	Les coupes de France, l'open Adidas, des catégories pupilles à seniors

Coaches de la catégorie A

Les deux coaches de la catégorie A sont les référents officiels fédéraux représentant leur club. La carte de coach de la catégorie A est valable deux saisons sportives 2017/2018 & 2018/2019. (Carte bleue nominative avec photo d'identité)

Un meeting national pour les coaches de la catégorie A est organisé tous les deux ans. La participation au meeting est obligatoire pour pouvoir coacher à toutes les compétitions nationales.

Les coaches de la catégorie A sont habilités à coacher à toutes les compétitions nationales, régionales, interdépartementales et départementales.

Coaches de la catégorie B titulaires

Les coaches de la catégorie B titulaires sont proposés par les coaches de la catégorie A afin qu'ils puissent coacher aux compétitions nationales autorisées.

La carte de coach de la catégorie B est valable une saison sportive. Elle doit être renouvelée tous les ans. (Carte rouge nominative avec photo d'identité)

La demande doit être effectuée au plus tard 3 jours avant la compétition concernée auprès de la direction technique nationale : pimaho@ffkarate.fr sur le formulaire de renseignement spécifique (document sur le site fédéral, onglet compétitions, rubrique documents). <http://www.ffkarate.fr/competitions/fr> la carte sera remise lors des compétitions.

Aucune carte ne sera remise sans demande officielle préalable.
A chaque coupe de France et à l'open Adidas sera organisé, le matin avant le début de la compétition, un briefing pour les coaches de la catégorie B.

Les coaches de la catégorie B sont habilités à coacher aux coupes de France, open Adidas et aux compétitions régionales, interdépartementales et départementales. Ils ne sont pas autorisés à coacher aux championnats de France.

Néanmoins, en cas d'absence d'un coach titulaire de la catégorie A à un championnat de France la direction technique nationale peut accorder une dérogation exceptionnelle au coach de la catégorie B titulaire.
Afin que la dérogation soit accordée, une demande officielle par courriel ou courrier doit être adressée à la direction technique nationale : pimaho@ffkarate.fr.

Les coaches B titulaires sont sous l'autorité des coaches de la catégorie A.

Coaches de la catégorie B remplaçants

En cas d'absence des coaches A et/ou B titulaires aux coupes de France et à l'open Adidas, des coaches de catégorie B remplaçants peuvent coacher si une demande officielle est effectuée auprès de la direction technique nationale : pimaho@ffkarate.fr, sur le formulaire de renseignement spécifique (document sur le site fédéral, onglet compétitions, rubrique documents) <http://www.ffkarate.fr/competitions/> La carte de coach B remplaçant est valable uniquement le jour ou le week-end de la compétition. (Carte rouge non nominative). La carte sera remise lors des compétitions.
Aucune carte ne sera remise sans demande officielle préalable.
Les coaches B remplaçants sont habilités à coacher aux coupes de France et open Adidas. Les coaches B remplaçants agissent sous l'autorité des coaches de la catégorie A.

Présentation de la carte de coach lors des compétitions nationales

La carte de coach est obligatoire (elle doit être portée autour du cou).
Les arbitres contrôlent et récupèrent les cartes avant le début des combats et la restituent à l'issue de ceux-ci.

Récapitulatif du nombre de coaches par club autorisés à coacher aux compétitions nationales

Championnats de France des minimes à seniors : 2 coaches A maximum par club.

Coupes de France et open Adidas : 2 coaches A et 2 coaches B maximum par club.
Néanmoins, en cas d'absence des coaches A et/ou des coaches B titulaires aux coupes de France et à l'open Adidas, des cartes spécifiques à chacune de ces compétitions seront réalisées et remises aux coaches B remplaçants ayant effectué une demande officielle auprès de la direction technique nationale. pimaho@ffkarate.fr.

Aucune carte ne sera remise sans demande officielle préalable.

Nouvelle mesure

Aspect médical aux compétitions

Lors des compétitions nationales les médecins doivent essentiellement intervenir durant les combats.

Pour le reste, il appartient à chacun des coaches de prévoir eux-mêmes des trousse pour assurer et traiter les petites blessures dans les vestiaires et zones d'échauffement.

Exemples de produits médicaux pour les petites blessures bénignes
(Compresse, spray antiseptique, bande de pansement, paires de gants latex stériles, bombe de froid, produits de soins buccaux etc.).